

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention cadre entre Arc-En-Rêve Centre d'Architecture et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Montant de la subvention 2012 - Décision**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Arc-en-Rêve, Centre d'Architecture mène depuis 1981 un projet de communication sociale et culturelle dans le domaine de l'architecture, de la ville, du paysage et du design avec un rôle de médiation pour la promotion de la qualité du cadre de vie.

Son expérience de la médiation croise l'approche pédagogique et l'approche savante en direction de différents publics : enfants, jeunes, adultes, habitants, professionnels de l'aménagement (publics et privés), élus.

Ses moyens d'actions prennent la forme d'expositions, de débats, conférences, colloques, éditions, animations pour les enfants, formations pour les adultes, visites de bâtiments, parcours urbains et expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Son action est reconnue internationalement mais a également des implications locales.

Par une délibération n°2006/531 du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté urbaine avait déjà autorisé M. le Président à signer une convention pluriannuelle avec Arc-En-Rêve, Centre d'Architecture pour les années 2006 à 2008. Sur cette base et au vu des actions effectivement réalisées par Arc-En-Rêve, la CUB a versé une subvention de 100 000 euros chaque année depuis 2006 à cet organisme.

Comme il était indiqué dans le préambule de la convention de 2006 : « les réflexions et actions conduites par Arc-En-Rêve intéressent tout particulièrement la Communauté Urbaine car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences. »

Compte tenu de cette convergence d'intérêts toujours d'actualité, une nouvelle convention pluriannuelle couvrant les années 2009 à 2011 définissant notamment les conditions de versement d'une subvention annuelle a été votée.

Par délibération N° 2009/558 du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de 3 ans avec l'Association Arc-en-Rêve Centre d'Architecture.

Celle-ci prévoyait un soutien financier de la Communauté urbaine de Bordeaux dans la limite d'une enveloppe globale de 825 000€ répartie sur les trois exercices (200 000€ en 2009, 275 000€ en 2010 et 350 000€ en 2011).

Par délibération n°2011/0771 du 25 novembre 2011, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle. Cet avenant avait pour objet de prolonger la durée de la convention pluriannuelle d'une année supplémentaire, soit jusqu'en 2012. Il avait également pour objet d'augmenter le montant de la subvention annuelle de fonctionnement de 150 000 € (soit 500 000 € au total) et de prévoir une subvention de 500 000 € pour l'année 2012, pour intégrer la réalisation par Arc En Rêve d'une exposition sur le projet 50 000 logements en 2012.

Le 29 juin 2011, Arc En Rêve a tenu une assemblée générale extraordinaire. Au cours de cette assemblée générale a été approuvée une modification du programme de travail de l'association. Elle prend en compte également le programme prévisionnel de travail 2012 présenté par Arc En Rêve.

Compte tenu des actions et réflexions menées par Arc En Rêve et de leur intérêt pour la Communauté urbaine, il est apparu nécessaire de prolonger d'une année supplémentaire le partenariat avec l'association Arc En Rêve et de prolonger la durée de la convention pluri annuelle sur l'année 2012 incluse.

Compte tenu également des réflexions engagées par Arc En Rêve sur son évolution (implantation, statuts,...), dans l'attente du résultat de ces études et de la définition des nouvelles modalités du conventionnement à mettre en place entre la CUB et Arc En Rêve, il a été proposé une prolongation d'une année de la convention pluriannuelle.

Conformément à la convention cadre, notre Etablissement Public est sollicité annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc-en-Rêve.

Arc-en-Rêve nous a ainsi communiqué son programme pour 2012 (Cf programme prévisionnel détaillé en annexe), qui fait apparaître un certain nombre de manifestations intéressantes dans les domaines de compétences ou les projets communautaires, notamment :

- les grandes expositions monographiques ou thématiques,
- les expositions qui font découvrir la jeune architecture d'ici,
- les grandes conférences et les rencontres thématiques,
- les cafés de l'architecture, en partenariat avec le journal Sud-Ouest,
- les actions de formation, d'éducation, de médiation culturelle,
- le travail d'édition.

Sont notamment prévus :

- le projet d'exposition consacrée aux 50 000 logements autour des axes de transports, un projet d'actualité locale et d'ambition internationale, qui donnera lieu à des actions de pédagogie publique ;
- la monographie internationale consacrée à l'architecture Burkinabé Francis Diébédo Kéré, qui donnera lieu à une rencontre thématique sur les conditions urbaines en Afrique.
- l'atelier-exposition Legopolitain, qui met en jeu les questions de l'habiter, et de l'épuisement des ressources.

Le programme d'Arc-En-Rêve, de référence internationale et d'actualité locale, recouvre des thématiques de compétences communautaires, dans le domaine de l'urbanisme notamment : le logement, les mobilités, la nature...

Le projet Arc-En-Rêve se redéploie avec la volonté d'ouvrir sa programmation à la thématique territoire & société, et de développer des actions consacrées aux cultures métropolitaines.

L'intérêt de ce programme pour notre Etablissement Public est donc de nature à justifier que le montant de la subvention de fonctionnement 2012 soit arrêté à hauteur du plafond de 500 000 €, ceci dans le cadre du budget prévisionnel de l'association pour 2012, ci-annexé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.

### **Le Conseil de Communauté ;**

**VU** la délibération N°2009/558 du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2009, autorisant la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2009/2011 avec l'association Arc-en-Rêve Centre d'Architecture,

**VU** le programme d'actions prévisionnel transmis par Arc-en-Rêve pour l'exercice 2012,

**VU** la délibération n°2011/0771 du Conseil de Communauté en date du 25 novembre 2011, autorisant la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Arc-En-Rêve Centre d'Architecture.

**Considérant** le rôle joué par Arc-En-Rêve Centre d'Architecture dans la diffusion et la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire communautaire,

**Considérant** la volonté de la CUB, de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêts sur les objectifs poursuivis,

**Considérant** l'intérêt de ce programme d'actions pour la Communauté urbaine de Bordeaux.

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1** : le montant de la subvention de fonctionnement accordée à Arc-en-Rêve pour l'exercice 2012 est arrêté à 500 000€.

**ARTICLE 2** : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 8241, CRB UG00.

**ARTICLE 3** : M. le Président est autorisé à signer la convention cadre ci-annexée fixant les modalités de versement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2012**

**PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2012**

Mme. CHRISTINE BOST